Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 035-213500069-20260402-2026_026-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Mairie d'Argentré du Plessis

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/07/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
25	23	25

Vote
Pas de vote prend acte seulement Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le : 24/03/2026
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 21 Mars à 09:00, le Conseil Municipal de la Commune d'Argentré du Plessis s'est réuni à la salle du conseil en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Nicole HARD, Conseillère municipale, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 17/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 17/03/2026.

Présents : Mmes : CHAUVINEAU Mireille, DELAGRÉE Irmine, GESLAND Françoise, GISLARD Christelle, HARD Nicole, LAGOUTTE Lou, MENEUST Pauline, PENIN Lany, TIREAU Catherine, TISON Bernadette, TRAVERS Rachel, VÉRÉ Martine, MM : DESILLE Bertrand, ÉON Patrice, FOLL Nicolas, GARNIER Philippe, GENDRY Pierrick, GRIGNON Éric, HAMELOT Christian, HAQUIN Christophe, JEULAND Charles, MENEUST Anthony POSSON Rémi

Absent(s) ayant donné procuration : M. BÉVIÈRE Jean-Noël à Mme TRAVERS Rachel, M. BROSSAULT Christophe à M. FOLL Nicolas

A été nommé(e) secrétaire : Mme MENEUST Pauline

2026-026 – LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Conformément à la Loi du 31 mars 2015, Mme GESLAND, Maire a donné lecture de la charte de l'élu local. Cette charte a pour objectif de préciser les principes déontologiques que doit respecter tout élu dans l'exercice de son mandat.

Les conseillers municipaux sont invités à signer la charte après sa lecture.

De même, compte tenu de la nécessité pour les élus locaux, nouveaux comme renouvelés, de bien connaître leurs devoirs mais aussi leurs droits, il est diffusé, en sus de ces dispositions législatives ou réglementaires la brochure « Le statut de l'élu local **»** jointe en annexe par mail aux conseillers.

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents,
- Prend acte de la lecture de la charte de l'élu local.
- Prend acte de l'envoi des documents, cités ci-dessus**.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 23/03/2026
Le Maire
Françoise GESLAND